



## POINT COMMUNE

N° 19 > Décembre 2006

LATC > Modifications récentes

Changement à la tête à l'UCV  
> Départ de M. Grandjean et arrivée de M. Tardy

L'immigration > un vrai casse-tête (2)



## Condition d'un véritable partenariat entre canton et communes > le respect mutuel et la bonne foi.

Cela fait à peu près treize ans que le canton de Vaud a lancé son opération Police 2000, dans la perspective d'améliorer le mode de fonctionnement de l'ensemble des structures policières du canton. Treize ans de travaux préparatoires, concrétisés par la mise en œuvre de zones pilotes, à Yverdon-les-Bains, dans le Gros-de-Vaud et sur la Riviera. Treize ans de travaux qui, si l'on en croit la presse quotidienne, viennent de passer purement et simplement à la corbeille. Un gaspillage insensé, alors même que les praticiens s'accordent à dire que le projet était bon dans ses ambitions et ses modalités, certains points essentiels nécessitant des négociations.

Quelles raisons initient ce désamour cantonal pour un projet pourtant initié par l'Etat de Vaud lui-même? – Les résultats des zones pilotes ne vont pas dans le sens voulu par la police cantonale, celui d'un contrôle accru des forces municipales. Pire, ces petits corps de police se révèlent plus forts, mieux structurés et, qui plus est, soutenus par les autorités politiques locales, à tel point que, sur la Riviera, les polices municipales vont toutes se fondre dans une association intercommunale, chargée de travailler à l'échelle de la région.

Rebondissant sur les résultats enregistrés par la Riviera, d'autres régions tentent de se structurer autour d'une police intercommunale ou d'une association quelconque. Mais voilà. Au lieu de regarder positivement la réorganisation en cours sur la Riviera et d'y apporter son soutien, la police cantonale n'y voit qu'un obstacle à ses ambitions d'hégémonie sur l'entier du système de sécurité publique dans le canton de Vaud.

Pour faire face, la police cantonale presse le pas et décide de généraliser les contrats de prestation, ceci sans aval politique, sans concept véritablement structuré, en reprenant l'état actuel, commune par commune. Du coup, les responsables de la gendarmerie vont démarcher les communes, en général syndic en tête, pour vendre leur «produit» de sécurité. Quant à la coordination avec les projets en cours d'élaboration dans les diverses régions, elle est inexistante, les responsables de la police cantonale allant jusqu'à contacter des communes participant à l'élaboration de certains des projets régionaux. Les communes expriment leur volonté d'autonomie en recherchant des solutions locales et régionales, en ayant les coudées franches, tout en recherchant : synergies, collaboration et efficacité avec les partenaires de la sécurité vaudoise.

Cette attitude de mise en concurrence est regrettable et ne permet pas l'élaboration d'un véritable partenariat entre canton et communes. Fondé sur la bonne foi, le respect mutuel et la concertation, une nouvelle proposition de réforme du système policier vaudois aurait des chances d'aboutir. Mais dans la précipitation de ce qu'il faut assimiler à une offre publique d'achat hostile, on ne peut que douter de voir le dossier évoluer de façon significative avant plusieurs mois, voire années.



**Cdt Philippe Desarzens**

Président de l'ACPMV (Association des chefs de polices municipales vaudoises).

### Impressum

Administration et rédaction  
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch  
Impression et régie des annonces  
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05  
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

### Sommaire

N° 19 > Décembre 2006

- 4 UCV > Assemblée générale extraordinaire à Pully
- 7 Les dangers de l'électricité > Soyons vigilants
- 8 Merci Monsieur le Président Grandjean
- 9 Les Fonds de garantie en microfinance (FIG)
- 11 Groupe d'intérêt jeunesse > Fò k'sa bouge!
- 12 Piscine de Bassins > une réussite architecturale
- 13 Modifications récentes de la LATC
- 15 Nez rouge > les sections Vaudoises
- 16 Assemblée générale de l'AVSM + comité
- 17 Assemblée générale de l'ACVBC + comité
- 19 L'immigration (2)
- 22 > Mémento > Publication

LE «POINT COMMUN(E)»  
EST UN JOURNAL DESTINÉ  
AUX MUNICIPALITÉS  
MAIS ÉGALEMENT À TOUS  
LEURS COLLABORATEURS



## JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE

Malgré le temps qui nous bouscule, malgré les courses à faire, malgré les rigueurs de l'hiver, Noël demeure une fête pleine de magie et nous espérons que chez vous elle sera réussie et qu'elle sera source de satisfactions inégalées.

Il faut profiter de cette belle occasion pour faire de cette célébration un temps rempli de joie, de bonheur et d'amitié.

Jouissons de tout ce que la vie offre de meilleur, c'est le souhait que le comité de rédaction forme afin que chacun célèbre les fêtes et vive des moments remplis de douceurs.

A l'aube du Nouvel An, acceptez de tout cœur nos vœux les plus chaleureux pour une année 2007 exceptionnelle et qu'elle soit à l'enseigne de votre succès.

Merci de votre soutien et de votre fidélité à Point Commun-e.

Comité de rédaction

## Compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire de l'UCV

16 novembre 2006 à Pully

Réunis à la salle pulliérane, les 298 délégués ont été accueillis tour à tour par le président de l'UCV, M. Pierre Grandjean, et le syndic des lieux M. Jean-François Thonney.

Trois points principaux étaient à l'ordre du jour: la révision des statuts, l'élection du comité pour la législature 2006-2011 et la désignation d'un nouveau président.

S'agissant des statuts, outre quelques modifications cosmétiques, les principaux changements portent sur les points suivants: les membres du comité et du conseil sont désormais choisis selon le nouveau découpage territorial (10 districts). Ainsi, le comité reste composé de 11 membres, soit le syndic de Lausanne, membre de droit et 1 délégué par district. Le conseil, pour sa part, passe de 57 à 50 membres (5 délégués par district).

Deux autres modifications méritent d'être signalées: la durée des mandats se calque sur celle de la législature (5 ans, au lieu de 4, renouvelables deux fois) et la possibilité, pour une commune ne pouvant être représentée à l'assemblée générale, de donner procuration à une autre commune de son district de voter en son nom.



Toutes les modifications proposées ont été acceptées sans opposition.

**Comité:** Deux membres du comité sortant n'ont pas brigué de nouveau mandat dans leur commune respective: MM. Martial Vincent (Vallamand) et Alain Matthey (La Tour-de-Peilz). N'étant plus syndics, ils sont donc démissionnaires, comme M. Pierre Grandjean, toujours syndic de Senarclens, mais atteint par la limite de fonction (3 législatures) qui quitte également le comité et la prési-





dence de l'UCV. Dès lors le nouveau comité, élu pour la législature 2006-2011, se compose de la façon suivante:

**Membre de droit:**

M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne

**District d'Aigle:**

Mme Annie Oguey,  
syndique d'Ormont-Dessous

**District du Gros-de-Vaud:**

M. Yvan Nicolier, syndic d'Echallens

**District du Jura-Nord-Vaudois:**

M. Rémy Jaquier,  
syndic d'Yverdon-les-Bains

**District de Lausanne:**

M. Yvan Tardy, syndic d'Epalinges

**District de Lavaux:**

Mme Nicole Gross, syndique d'Epesses

**District de Nyon:**

M. Pierre Burnier, syndic de Bursinel

**District de l'Ouest Lausannois:**

M. Michel Wehrli, syndic de Bussigny-près-Lausanne

**District de la Riviera-Pays d'Enhaut:**

Mme Nicole Rimella, syndique de La Tour-de-Peilz

**District de Morges:**

M. Eric Voruz, syndic de Morges

**District de la Broye-Vully:**

M. Stéphane Maillard, syndic de Granges-près-Marnand

Le nouveau comité étant élu, il est passé à l'élection du nouveau président. M. Pierre Grandjean présente la candidature de M. Yvan Tardy, syndic d'Epalinges entré au comité il y a 8 ans, il en est un des deux vice-présidents depuis 2001.

**M. Yvan Tardy** est élu par la majorité des délégués.

M. Pierre Grandjean remercie l'assemblée de son appui et de son engagement à la cause des communes et à celle des Vaudois. Il fait part de sa volonté de continuer à s'engager dans le domaine de la gestion du bien public au niveau des communes et du Canton.

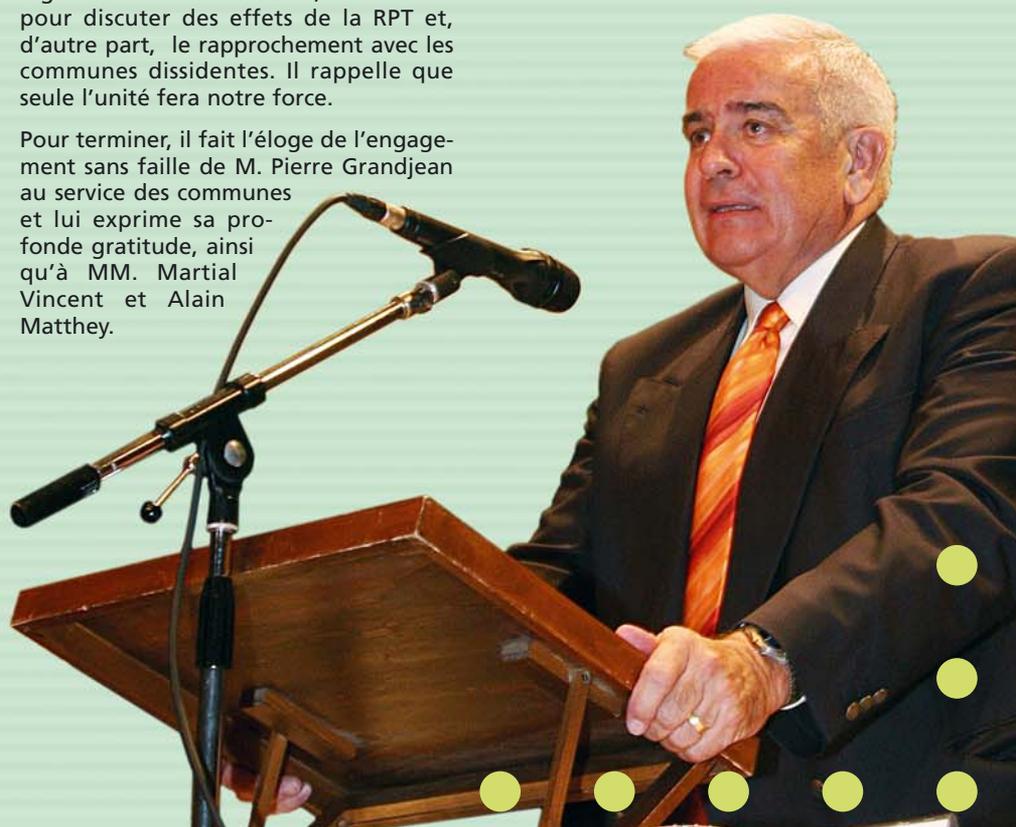
M. Yvan Tardy remercie l'assemblée de sa confiance et se réjouit de travailler avec un comité efficace. Ses objectifs prioritaires sont, d'une part, la reprise du dialogue avec le Conseil d'Etat, notamment pour discuter des effets de la RPT et, d'autre part, le rapprochement avec les communes dissidentes. Il rappelle que seule l'unité fera notre force.

Pour terminer, il fait l'éloge de l'engagement sans faille de M. Pierre Grandjean au service des communes et lui exprime sa profonde gratitude, ainsi qu'à MM. Martial Vincent et Alain Matthey.

*Photo de gauche: Le syndic de Pully, Monsieur Jean-François Thonney lors de son discours de bienvenue.*

*Ci-dessus: Le nouveau comité de l'UCV, presque au complet, entoure son ancien président, Monsieur Pierre Grandjean.*

*Ci-dessous: Premier discours du nouveau président de l'UCV, Monsieur Yvan Tardy, syndic d'Epalinges.*



Textes > Nicole Grin et Nadine Calame,  
Secrétariat de l'UCV  
Photos > Jean-Marc Gallarotti



## Les dangers de l'électricité > soyons vigilants

Dans nos communes les armoires électriques font parties du paysage urbain et nous n'y portons pas grande attention.

Ces armoires sont la connexion des bâtiments privés sur le réseau communal basse tension. Rares sont les personnes habilitées à venir les ouvrir et à travailler à l'intérieur. Pour les grandes communes un service spécialisé est prêt à intervenir et ceci 365 jours par an. Pour des communes plus petites, cette organisation est différente. Dans certains cas et par méconnaissance, les interventions ne se font pas dans des conditions optimales de sécurité.

Il est important de rappeler les dangers liés à l'électricité et de ce fait garantir la sécurité des agents qui sont appelés à intervenir sur ces armoires.

Dans ce cas, deux législations sont à considérer:

### Les dispositions concernant l'homme:

La Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA). Cette dernière donne les obligations de l'employeur et de l'employé.

### Les dispositions concernant les installations:

La Loi sur les installations électriques (LIE) et l'ordonnance sur les installations à courant fort (OICF).

Dans l'ordonnance (OICF) se trouvent toutes les dispositions nécessaires dont deux points de base concernant la classification des personnes aptes ou non à intervenir sur le réseau.

Le **«Compétent»**: Il est au bénéfice d'une formation reconnue. Les indications précises se trouvent dans l'ordonnance sur les installations à courant fort (OICF) à l'art. 3 al. 19.

L'«**Instruit**»: Il n'a pas reçu de formation ad hoc mais peut, dans un cadre limité et défini, faire un certain nombre d'opérations. Les indications précises se trouvent dans l'ordonnance sur les installations à courant fort (OICF) à l'art. 3 al. 20.

Au vu de ce qui précède, il appartient donc à l'employeur de définir la capacité de chaque collaborateur, au bénéfice d'une instruction, à intervenir sur les installations électriques de la commune. Cet octroi de compétences doit se faire strictement dans le respect des législations. Il est important de faire un avenant au contrat de travail du collaborateur pour officialiser son domaine de compétence.

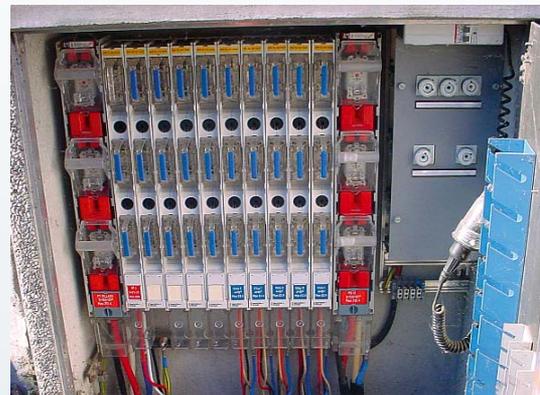
Il est important, lors de l'établissement des compétences du collaborateur instruit, de bien le connaître afin de ne pas le forcer s'il a peur de l'électricité ou le laisser tout faire s'il est trop téméraire.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter l'inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), <http://www.esti.ch/f>

Gilles Warnery - AVIATCO

AVIATCO

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES  
ET TECHNICIENS COMMUNAUX





## Merci > Monsieur le Président Grandjean

**Après avoir passé près de 13 années au comité, dont 9 à la présidence de l'UCV, Pierre Grandjean est arrivé au bout de son mandat.**

**Dans un monde politique où trop d'élus agissent selon le vieux précepte «faites comme je dis mais pas comme je fais», Pierre Grandjean fait mentir l'adage: «En politique, pour durer, ne rien faire». Sa cohérence et sa disponibilité ont forgé sa popularité. Il n'a jamais rechigné à accorder de son temps à l'UCV au détriment, quelquefois, de sa vie privée.**

Au cours de ses années de présidence, il a insufflé du dynamisme à notre association, mettant son énergie et sa force de conviction au service des intérêts des communes. Ces qualités fort appréciées ont été bien utiles dans la tourmente des relations Canton-Communes, situation qu'il a su gérer avec beaucoup de doigté et aussi de courage. En effet, certaines prises de position de l'UCV l'ont parfois amené à s'opposer à des décisions du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil défendues par des amis politiques...

Il nous paraît utile de mettre l'accent sur trois volets de son action:

- Ses efforts pour rassembler toutes les communes sous la bannière de l'UCV (8 communes manquaient à l'appel en 1998, lors de son élection à la présidence). Opération réussie en 2000, mais hélas, brisée deux ans plus tard par le départ en bloc de 24 communes en 2002, suite à l'introduction de la péréquation horizontale. Cette rupture lui a laissé un sentiment amer.

- Son combat constant pour la défense des communes, de leur autonomie et de leurs compétences, illustré dans cette phrase inlassablement répétée lors de nos assemblées et martelée sans relâche lors des réunions de travail avec les représentants de l'Etat: **«Il ne saurait y avoir de canton fort sans des communes fortes, ni de communes fortes dans un Etat faible»**. La fougue avec laquelle il a défendu certains dossiers lui a d'ailleurs valu, en 2000, l'admiration de certains journalistes et le surnom flatteur de **«Robin des Bois»**.

- Son sens de la négociation: pour être un partenaire crédible, il ne suffit pas d'enregistrer et de répercuter aux membres les décisions de l'Etat, ni de s'y opposer sans suggérer de solutions alternatives. Pierre Grandjean a su faire de l'UCV une force de propositions, un organe «proactif» et non une entité passive, voire réactive. Il mettait autant d'énergie à promouvoir les dossiers qui étaient soutenus par l'UCV qu'à combattre ceux auxquels notre organisation s'opposait.

Considéré comme le père de la péréquation horizontale intercommunale dont il a été un des principaux concepteurs en 2001 dans le cadre du projet Etacom, il a cependant dénoncé avec vigueur certaines dérives du système introduites en 2004 avec, notamment, les effets pernicioux de la pondération de certains critères ou de la prise en compte de certaines couches thématiques.

Les dossiers traités au cours de son mandat ont été riches, variés, mais souvent aussi complexes et ardu: les discussions de la Table Ronde, Etacom, le suivi d'Etacom, la

bascule des points d'impôt, la réforme des péréquations, le financement de la facture sociale, les transports publics, les transferts routiers, l'aménagement du territoire (modifications de la LATC, du Plan Directeur Cantonal), les réformes de lois consécutives à la nouvelle constitution (modification de la loi sur les communes, de la loi sur l'exercice des droits politiques, loi sur les fusions de communes, problèmes d'agglomération), l'hébergement des requérants d'asile, Police 2000, réforme de la PCi, mutation de Beaulieu, etc.

Pour cet engagement sans faille au service des communes vaudoises, nous lui exprimons notre sincère et profonde gratitude. Au moment où il passe le témoin à son successeur, nous savons qu'il ne se retire pas totalement de la vie publique et qu'il continuera à s'intéresser activement à la politique vaudoise: il demeure le syndic de Senarclens et reste très engagé au sein de son parti politique. Malgré une page qui se tourne, nul doute que sa retraite ne manquera pas d'être très active. Les journalistes n'ont pas fini d'entendre parler d'un infatigable défenseur des communes. Et comme il l'a dit lui-même dans une récente interview **«J'ai de la peine à m'imaginer sans nouveau challenge à relever!»**. Nous ne doutons pas qu'il en ait déjà trouvé un. En outre, d'ores et déjà, nous savons qu'il mettra à profit le temps libre retrouvé pour s'adonner à des loisirs qui lui sont chers: le chant, les jeux de cartes, le tir, le vélo, l'amitié... sans oublier sa famille. Pierre Grandjean admet qu'un de ses traits de caractère est **«d'être heureux»**. Puisse ce bonheur durer longtemps et la vie lui apporter encore de nombreuses joies et satisfactions.



Textes > Nicole Grin et Nadine Calame, Secrétariat de l'UCV  
Photos > Jean-Marc Gallarotti



## Les Fonds de garantie en microfinance > clé pour le développement humain



**Le Fonds International de Garantie (FIG)** est une coopérative de cautionnement à but non lucratif, qui contribue à lutter contre la pauvreté en soutenant le développement des petits entrepreneurs d'Afrique et d'Amérique latine.

**La force du FIG:** mobiliser les ressources locales pour faciliter l'accès du microcrédit\* aux petites entreprises des pays du Sud.

**Comment cela fonctionne-t-il?** Le FIG utilise un instrument novateur et efficace: la garantie bancaire internationale. Le FIG émet, par l'intermédiaire de la banque UBS, des garanties pour faciliter l'accès du marché des capitaux aux acteurs de l'économie populaire locale (petites et moyennes structures financières locales, associations de producteurs, etc.), nécessitant des financements pour satisfaire les besoins de leurs membres ou clients (agriculteurs, artisans, commerçants, etc.).

Ces organisations financent leurs activités de microcrédit en bénéficiant de prêts d'une banque locale partiellement garantie par le FIG. Ces investissements contribuent au développement local en générant des revenus, des emplois et la consolidation de l'entreprenariat des micros et petites entreprises du Sud.

**Au final:** Le FIG encourage le développement du système financier local par la création de liens entre les coopératives, caisses d'épargne et de crédit, institutions de microfinance (IMF) et les banques commerciales locales. Grâce à ce modus operandi, chaque franc investi dans le FIG et engagé en garantie génère un montant de crédit trois fois plus élevé (effet de levier) en faveur des micro-entreprises.

**Quelques chiffres:** Forte d'une expérience de plus de vingt ans au cours desquels, par l'intermédiaire d'un réseau partenaire de 53 institutions de microfinance (IMF), les US\$ 53 millions de garanties bancaires émises par l'organisation ont donné des crédits pour US\$ 212 millions, ce qui, en termes d'impact, signifie plus de 260'000 emplois créés par les micro-entrepreneurs bénéficiaires, soit un million de personnes touchées indirectement. Le taux de remboursement des prêts s'élève à 97% pour les cinq dernières années.

**Tendances:** Malgré le boom que connaît le secteur de la microfinance avec l'implication des banques commerciales, nombre d'institutions de microfinance petites à moyennes ou sises en zone rurale détectées par le FIG et dont le rôle économique est fondamental peinent encore à trouver des ressources en suffisance pour satisfaire la demande.

Victime de son succès et de sa notoriété acquise sur le terrain, le capital du FIG, actuellement entièrement engagé dans l'émission de garanties (env. CHF 3'400'000.-), ne permet plus de répondre à l'afflux des demandes de nos partenaires du Sud.

**Aux partenaires et investisseurs socialement responsables** (fondations, communes, entreprises, banques, individus), disposés à œuvrer en faveur des petites entreprises et du développement local au Sud, le FIG propose de contribuer à l'amélioration des revenus et des conditions de vie par le biais du microcrédit:

Certaines collectivités, comme Renens, se sont déjà engagées!

- Souscrivez à des parts sociales FIG de CHF 1'200.- /part et devenez ainsi membre du FIG
- Engagez-vous par l'octroi d'un prêt à taux bonifié
- Accordez une ligne de contre-garantie au FIG servant de nantissement pour l'émission de garanties.

\*Qu'est-ce que le microcrédit? L'octroi de prêt de faible montant à des petits producteurs (agriculteurs, artisans) ou commerçants exclus du système bancaire, afin qu'ils puissent financer leurs activités génératrices de revenus. L'instrument a démontré son efficacité pour combattre la pauvreté dans les milieux défavorisés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Deux exemples concrets de bénéficiaires finaux:



**Bénin - AssEF:** aviculture

Madame Thérèse Kanlinsou gère un élevage de poules dont elle vend les œufs. Depuis cinq ans AssEF (membre FIG) soutient son activité en lui permettant, grâce

à des microcrédits, d'acheter chaque année des poussins ainsi que leur nourriture. Son élevage comporte aujourd'hui environ 2000 poules pondeuses, contre 300 à 400 avant qu'elle n'ait accès aux crédits. Les revenus générés par la vente de la production d'œufs sont ainsi passés de CFA 300'000.- il y a cinq ans à CFA 2'000'000.- en 2004. En conséquence, elle a pu engager deux hommes de manière permanente et elle emploie occasionnellement deux femmes lorsque l'activité le demande. Ses revenus lui permettent également de payer la scolarité de ses cinq enfants.



**Nicaragua - ACODEP:** production et vente de textile

«Je m'appelle Alejandro Blandon. J'ai 59 ans. Voilà 14 ans, j'ai créé ma petite entreprise familiale. Au début, je travaillais pour une personne qui faisait des couvertures; c'est là que j'ai appris la technique du tissage. Puis j'ai décidé de me lancer. Mon premier crédit de C\$ 1'500 córdobas m'a permis d'acheter mon propre métier à tisser et la matière première nécessaire. J'ai remboursé. D'autres crédits ont financé de nouveaux métiers.»

Aujourd'hui, avec une production de 150 unités/semaine, l'entreprise emploie aussi mes quatre fils. D'octobre à décembre, nous vendons nous-mêmes notre production sur les marchés et foires des départements de Jinotepe, Masaya, León et Chinandega.»

Pour tout complément d'informations:

**Fonds International de Garantie – FIG**  
C/o Fondation RAFAD  
Rue de Varembe 1, CP 117  
CH-1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)22 733 50 73  
Fax +41 (0)22 734 70 83  
E-mail [info@fig-igf.org](mailto:info@fig-igf.org) – [www.fig-igf.org](http://www.fig-igf.org)



## Fô k'sa bouge! Fô k'sa bouge! Fô k'sa bouge!

**Des jeunes, des politiciens, des travailleurs sociaux se mobilisent pour développer la participation des jeunes. Un guide va être distribué aux communes vaudoises pour encourager les projets de jeunes.**

Le jeudi 28 septembre 2006, une rencontre cantonale sur le thème de la participation des jeunes a eu lieu dans les locaux de l'EPSIC à Lausanne, dans le cadre de l'action Fô k'sa bouge! menée par le Groupe d'intérêt jeunesse. Elle a réuni plusieurs intervenants, dont Mme Anne-Catherine Lyon, devant un public d'une centaine de personnes composé de jeunes, de représentants des communes vaudoises, de députés et de travailleurs sociaux.

Lors de cette rencontre, un **guide à l'usage des communes vaudoises**, intitulé «Des jeunes et des projets», a été présenté. Cet opuscule a pour but d'encourager la participation des jeunes dans une commune, notamment par le biais d'exemples concrets d'aides pouvant être apportées. Ce guide va être diffusé dès aujourd'hui dans toutes les communes vaudoises.

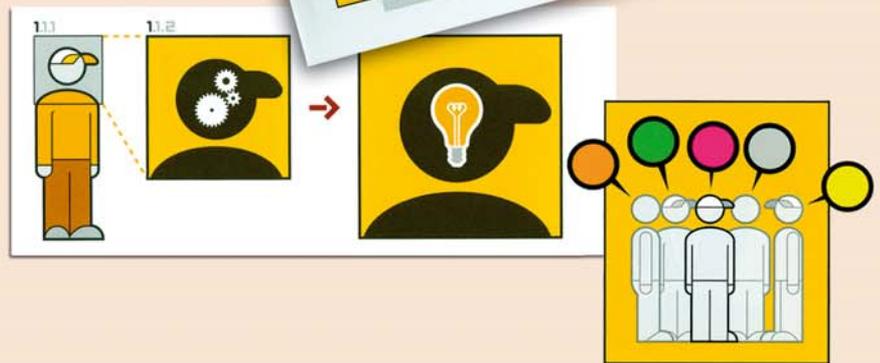
Le site [www.foksabouge.ch](http://www.foksabouge.ch) a aussi été présenté. Il réunit des projets de jeunes déjà réalisés et propose pour les jeunes un échange d'expériences et de conseils via un forum.

Parallèlement à cela, une offre est mise sur pied dès maintenant pour les communes, sous la forme d'une journée **Fô k'sa bouge!** qui a pour objectifs:

- de faire le point sur ce qui bouge et ce qui ne bouge pas dans la commune
- d'amorcer un dialogue direct entre autorités et jeunes pour définir ce qui pourrait bouger davantage dans un avenir proche.

#### Pour contact:

Carmine Cioffi 079 256 15 28  
Pierre Corajoud 079 411 27 13  
[www.groupeinteretjeunesse.ch](http://www.groupeinteretjeunesse.ch)  
[www.foksabouge.ch](http://www.foksabouge.ch)



Pour situer cette rencontre dans l'action globale Fô k'sa bouge! et le mandat du Groupe d'intérêt jeunesse, voici quelques informations complémentaires:

Le Groupe d'intérêt jeunesse est une association formée de l'association avec, du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et de pro jeunesse.

Son action, définie dans le cadre d'un mandat du Service de protection de la jeunesse, consiste pour l'essentiel à soutenir financièrement et du point de vue méthodologique les jeunes de 13 à 25 ans qui ont un projet, mais besoin d'aide pour le réaliser. Deux «promoteurs» sillonnent ainsi le canton à la rencontre de ces groupes pour leur offrir le soutien attendu. Ils mettent également leurs compétences à disposition des communes vaudoises désireuses de développer leurs actions en faveur de la jeunesse.

Depuis le démarrage de son activité en septembre 2000, le Groupe d'intérêt jeunesse a soutenu 300 projets de groupes de jeunes et 50 communes dans leurs démarches.

Au-delà de son mandat actuel, le Groupe d'intérêt jeunesse souhaite intensifier son action dans les régions, en particulier celles qui n'ont pas encore bénéficié ou fait appel à ses services. Il a choisi de développer sur trois ans le **programme Fô k'sa bouge!** Son objectif est à la fois

de mener une réflexion sur la participation et l'engagement des jeunes, mais également de favoriser les synergies entre les acteurs régionaux et cantonaux concernés pour mener sur le terrain un véritable développement de la politique de la jeunesse.

Ce programme se décline en trois étapes-clés (dont les deux premières ont été maintenant réalisées):

- 1) **une phase de réflexion liée à la participation des jeunes et la préparation d'outils méthodologiques (guide, site internet);**
- 2) **une rencontre cantonale le 28 septembre 2006 sur le thème de la participation et de l'engagement des jeunes;**
- 3) **des développements régionaux sous la forme d'une proposition de journées Fô k'sa bouge! mises sur pied avec les communes intéressées mais aussi une démarche de réflexion et de propositions au niveau cantonal.**



## La piscine de Bassins > une belle réussite architecturale



Sur les hauteurs de Genève, avec une vue imprenable sur le Léman, le Mont-Blanc et la chaîne des Alpes, la piscine «tout bois» de Bassins

observe le paysage. Si l'eau de source voisine est l'élément incontournable de ce bassin, le bois fut, avec le mélèze et le sapin local, le «moteur» de cette réalisation épurée défiant les circonstances. La commune possédant de magnifiques forêts, il a été utilisé quasiment 50% du bois local (mélèze et sapin) pour la construction de ce projet pilote. Ces essences ont un aspect intéressant. Elles sont résistantes aux intempéries et leur application est facile sans oublier le rapport qualité/prix. Ici le bois est incontestablement le dénominateur commun. En dehors du bardage extérieur et de l'habillage intérieur avec ses toitures en succession, véritable copie des fermes bachennardes, il faut savoir que le bois sert également à chauffer la piscine, l'école avoisinante et, dans un avenir proche, le vieux battoir qui devrait être un lieu culturel public du village. Le bardage essentiellement réalisé avec le mélèze communal est d'aspect brut et le restera. Pas question d'y ajouter un quelconque traitement sauf contre les champignons de base. L'idée, c'était de le laisser à l'état naturel même si avec le temps

il deviendra gris, un peu argenté, un soupçon doré dû à l'exposition au soleil.

Cette construction se fonde parfaitement dans l'environnement au cœur du haut village. Cette réalisation «pilote» créative et concrétisée avec soin, qui en plus est placée sous le signe du développement durable, trouve, dans cette localité adossée au Jura à 750 m d'altitude, sa juste définition. Bien au-delà du rectangle à 4 lignes d'eau et fond mobile en inox perforé (25 m de long, 11 m de large pour une profondeur de 0.40 à 2.40 m), c'est tout le concept écologique qui est à mettre en valeur. Un système de vidéo surveillance avec 8 microcaméras en fond de bassin permet une mise en œuvre rapide: «Si un corps est inactif, au bout de 15 secondes les alarmes se déclenchent» - la sécurité étant la base de l'accueil.

La piscine de Bassins, capable de recevoir des compétitions semi-olympiques (qui utilise 650 m<sup>3</sup> d'eau du trop-plein des réservoirs d'eau de source non traitée de la commune), est d'une grande qualité architecturale «high tech» tout en offrant un aspect zen et épuré. En respectant toutes les valeurs locales, cet espace nautique «tout bois», synonyme de détente, fait le charme d'une sympathique localité qui reste, plus que jamais, dans la plus pure tradition des bains en Suisse.

AVIATCO

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES  
ET TECHNICIENS COMMUNAUX



Textes > Nadine Calame, Secrétariat de l'UCV  
Photos > Jean-Marc Gallarotti et Gilles Warnery



## Modifications récentes de la LATC

et des réponses données par l'UCV aux questions posées par les communes dans les zones à bâtir



Le 5 septembre 2006, le Grand Conseil a adopté la loi modifiant la LATC<sup>1</sup>. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2007. Cela va permettre aux communes de se préparer aux changements notamment à propos du délai de mise à l'enquête publique des projets de construction.

Les modifications concernent les éléments suivants de la procédure d'autorisation de construire:

- **Assujettissement à autorisation de construire:**

l'obligation de soumettre à permis de construire ou de démolir demeure mais la municipalité pourra décider de ne pas assujettir un certain nombre d'objets de minime importance (cabane de jardin de petite dimension, fontaine, filet antigirèle par exemple). Le règlement cantonal d'application de la LATC apportera encore des précisions à ce sujet.

- **Transfert de compétence aux municipalités:**

la décision finale relative aux parcs de stationnement pour véhicules de plus de 300 places et à quelques autres objets<sup>2</sup> soumis à étude d'impact sur l'environnement sera dorénavant le permis de construire. Il appartient désormais à la municipalité d'apprécier la compatibilité du projet avec la législation sur la protection de l'environnement. Les services cantonaux spécialisés l'aideront dans cette tâche en lui fournissant leur évaluation.

- **La durée de la mise à l'enquête publique**

des projets de construction passe de 20 à 30 jours pour s'adapter au droit fédéral. La prolongation des délais d'enquête entre le 24 décembre et le 2 janvier est supprimée.

- **La publication**

a lieu désormais également sur le site internet officiel de l'Etat de Vaud (CAMAC).

Nous profitons de l'occasion pour attirer votre attention sur le fait que si vous avez des questions relatives à des projets de construction situés en zone à bâtir, vous pouvez les adresser au Service technique intercommunal auquel vous avez le cas échéant adhéré, à Madame Dind, juriste auprès de l'Union des communes vaudoises ou à un spécialiste (architecte, ingénieur, avocat notamment). Par contre, le Service de l'aménagement du territoire est à votre disposition pour toutes questions relatives aux projets de construction prévus hors de la zone à bâtir.

*Mme Chantal Dupré, avocate au DIRE*

1) Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC)

2) installations de tir à 300 m avec plus de 15 cibles, pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives, pistes skiabiles dont l'aménagement exige une modification de terrain supérieure à 200 m<sup>2</sup>, canon à neige avec une surface enneigée de plus de 5 ha, parcs d'attraction d'une superficie supérieure à 75000 m<sup>2</sup> ou d'une capacité de plus de 4000 visiteurs par jour, installations pour l'élevage d'animaux de rente projetées dans une zone à bâtir ou une zone spéciale, golf de 9 trous



**Gestion:** Piscine de Bassins SA  
**Adresse:** Rue de l'Ancienne Scierie 2  
1269 Bassins (VD)  
Tél. 022 366 5060  
www.piscinedebassins.ch

**Prix:** CHF 6,50 (adulte)  
CHF 4,50 (enfant)

Tarifs préférentiels pour les habitants et sur des formules abonnements

### Visiteurs

Moyenne de visiteurs quotidienne: 152  
Nombre d'abonnements: 266  
Nombre d'abonnements renouvelés: 58

### Coût de construction

Crédit accordé: CHF 5,325 mio  
Coût de l'ouvrage (construction, étude, etc.)  
CHF 5,190 mio  
Frais de fonctionnement annuel  
CHF 430'000.-  
(salaires, assurances, entretien, etc.)  
Energie 2005-2006: 523 MWh/an  
Eau: 1780 m<sup>3</sup>  
Température de l'eau: 28°C  
Température de l'air: 30°C  
Taux d'humidité: 55%

### Employés

(contrat avec la société anonyme)

1 poste plein temps  
1 poste à 75 %  
4 postes entre 15 et 25 %



## Nez rouge

### Sections vaudoises

- Lausanne-Morges
- Riviera-Chablais
- Nord vaudois
- La Broye

Chacun d'entre nous a entendu ou croisé une fois ou l'autre le petit renne au nez rouge... plus particulièrement durant les fêtes de fin d'année. Certains ont peut-être même sollicité ses services pour un rapatriement.

Utile à tous, voici quelques précisions sur son fonctionnement:

- **Nez rouge est une fondation à but non lucratif basée à Delémont et s'appuie uniquement sur du bénévolat**
- **depuis 1985, 22 antennes ou sections se sont créées dans toute la Suisse dont 4 sur Vaud**
- **Nez rouge a deux activités: les Opérations Nez rouge (ONR) qui se déroulent en décembre et les Services Nez rouge (SNR) en activité toute l'année (sauf au mois de décembre)**

**Les ONR:** la prochaine aura lieu du 15 décembre 2006 au 1er janvier 2007

Durant cette période, le numéro de téléphone **0800 802 208** vous répondra et fera suivre votre demande à l'antenne la plus proche. Pour fonctionner, la principale richesse de chaque antenne est la disponibilité de nombreux bénévoles pour pouvoir répondre à toutes les demandes de rapatriement... plus spécialement la nuit de St-Sylvestre.

**Les SNR:** ce sont des demandes d'entreprises privées ou publiques (par ex: soupers de fin d'année), de familles (mariages, jubilés), de sociétés de jeunesse (girons, rallyes, challenges), de clubs sportifs ou organisations diverses (carnavals, comptoirs, repas de soutien, etc.) qui sollicitent Nez rouge pour organiser des rapatriements pour des dates et lieux bien précis.

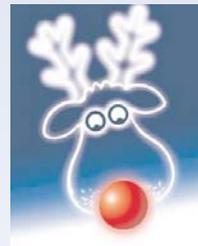
Un tel service est payant et pris en charge par les organisateurs de la manifestation et fort apprécié par les participants. Ceci est possible toute l'année; il suffit d'en faire la demande aux responsables des sections cités plus bas.

**Généralités:** Nez rouge reconduit jusqu'à son domicile tout véhicule – automobile, véhicule utilitaire, moto, tracteur, etc. – avec son conducteur et ses passagers. Un chauffeur qui se juge inapte à conduire n'est pas forcément sous l'emprise de l'alcool. Cela peut aussi être dû à une fatigue momentanée ou pour des raisons médicales ou toute autre raison car, quelles qu'en soient celles-ci, Nez rouge se fera un point d'honneur de ramener à bon port un véhicule dont le conducteur prend ses responsabilités en y faisant appel.

Pour que soit maintenu l'esprit de fête, Nez rouge met à disposition bénévolement ses compétences et vous garantit l'anonymat. Bien sûr, un pourboire estimé par chaque bénéficiaire est le bienvenu. Une large partie de ceux-ci est reversée à des organisations caritatives vaudoises, alors qu'une modeste somme est destinée à participer à financer la continuité du mouvement – dont la majeure partie est alimentée par du sponsoring.

C'est ainsi que grâce à divers sponsors, entreprises privées et publiques, donateurs également privés et publics, Nez rouge contribue à la sécurité routière et permet chaque année à des milliers de personnes d'éviter le risque d'un retrait de permis, voire d'accidents avec toutes les conséquences pénibles d'ordre financier et surtout de santé.

### Ainsi la fête reste belle!



Pour sponsoriser notre action, éventuellement pour devenir bénévole... ou pour toute question, contacter les antennes régionales:

#### Lausanne-Morges

[www.nezrouge-lausanne.ch](http://www.nezrouge-lausanne.ch) • Serge Badan  
[serge.badan.seba@bluewin.ch](mailto:serge.badan.seba@bluewin.ch)  
tél/fax 021 311 16 91

#### Riviera-Chablais

[www.nezrouge-riviera.ch](http://www.nezrouge-riviera.ch) • Philippe Richard  
[phrdiffusion@bluewin.ch](mailto:phrdiffusion@bluewin.ch)  
tél 079 214 05 94

#### Nord vaudois

[www.nezrouge-les-bains.ch](http://www.nezrouge-les-bains.ch) • Denis Veuve  
[denis.veuve@nezrouge-les-bains.ch](mailto:denis.veuve@nezrouge-les-bains.ch)  
tél 079 293 22 78

#### La Broye

Jean Cuany • [jean-cuany@bluewin.ch](mailto:jean-cuany@bluewin.ch)  
tél 078 843 18 13



Composition du comité AVSM, de gauche à droite: Pascale Joray, Trélex (Site internet); Giancarlo Stella, Morges (Secrétaire PV); Pierre-André Dupertuis, La Tour-de-Peilz (Membre); Viviane Potterat, Yvonand (Comité Point Commun-e); Christian Richard, Yvorne, (Président); Sylvie Monnier, Penthalaz (Caissière) et Claire-Lise Cruchet, Lucens (Vice-présidente et secrétaire).

## Assemblée cantonale Yvorne, le 6 octobre 2006

C'est à Yvorne, magnifique carte postale, avec au menu soleil et vendanges, que la 56e édition de l'assemblée générale de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux a siégé cette année.

Le préfet, M. Michel Tille a souhaité la bienvenue aux participants avec une interprétation personnelle et pleine d'humour de l'alphabet et le syndic, M. Philippe Gex a, quant à lui, comparé la Venoge de Gilles avec sa commune qui compte également des veaux, des vaches, des moutons, des fleurs... et... du vin...

Dans son rapport de président, M. Christian Richard a tout particulièrement remercié Mme Gladys Malherbe qui quitte ses fonctions en vue d'une retraite bien méritée. Elle œuvrait au sein du comité en qualité de secrétaire depuis 1998. Elle est remplacée au comité par M. Pierre-André Dupertuis de La Tour-de-Peilz.

Les cours de formation connaissent toujours un grand succès puisque plus de 300 personnes se sont inscrites pour les deux jours prévus à Morges. Les élections ayant largement occupé tout le monde, la refonte du classeur bleu n'a pas encore commencé mais deux personnes ont déjà manifesté leur intérêt pour y participer. Un grand sujet également à l'ordre du jour, les cours de perfectionnement pour les secrétaires municipaux afin de permettre à ceux-ci d'acquérir les connaissances professionnelles au moyen de différents modules. Le projet a été



présenté par MM. Pierre-Alain Nimitz, secrétaire de Reconviillers, et Giancarlo Stella, membre du comité de l'AVSM. Ce dossier, actuellement soumis au Canton pour approbation, a été largement accepté par l'assemblée. Cette année, trois personnes ont fêté leurs 25 ans d'activité. Il s'agit de Mmes Claire-Lise Zbinden de Mollens, Heidi Serex des Clées et Elianne Crottaz de Lussy-sur-Morges.

Les communications habituelles de l'Etat ont été transmises par M. Eric Golaz, chef du Service des communes et des relations institutionnelles.

Au terme de la partie statutaire, c'est M. Christian Constantin, président du FC Sion qui nous a brillamment parlé du management d'une équipe de football, qui présente des similitudes avec l'administration d'une commune. Après cet exposé fort intéressant, place au repas préparé par M. Christophe Rod, du restaurant de La Roseraie, qui vient de recevoir sa notation au Gault & Millau (17/20). Un moment divin....

Le 5 octobre 2007, c'est la commune de Bussigny qui accueillera notre assemblée.



Texte > Viviane Potterat, comité de l'AVSM,  
secrétaire municipale à Yvonand  
Photos > Jean-Marc Gallarotti



ACVBC

ASSOCIATION CANTONALE  
VAUDOISE DES BOURSIERS  
COMMUNAUX

## Assemblée générale annuelle Ste-Croix, le 22 septembre 2006

L'assemblée générale 2006 de l'ACVBC a tenu ses assises annuelles à Ste-Croix le 22 septembre dernier. Elle a enregistré la participation de plus de 150 boursières et boursiers sur un total de 363 membres actifs dont 198 dames et 165 hommes.

Après la présentation de la commune hôte par son syndic M. Blaise Fattebert, le président, M. Edy Rod, boursier de la commune de Bex, a évoqué les diverses activités du comité durant la période de septembre 2005 à août 2006 et en particulier la mise sur pied du nouveau registre fiscal cantonal en collaboration avec l'Administration cantonale des impôts et l'Association cantonale des contrôles d'habitants qui a réuni, en 5 séances réparties dans le canton, 185 boursières et boursiers ainsi que bon nombre de préposés aux contrôles des habitants afin que le projet en question atteigne les objectifs fixés. Le président a également signalé les problèmes liés à la rétrocession de l'impôt pour les travailleurs frontaliers employés par les agences temporaires de travail, problèmes dépendant de l'accord sur la libre circulation des personnes et qui touchent essentiellement les communes situées à proximité de la frontière française.

Ont également été évoquées, la défense des intérêts des membres principalement dans les conflits avec leur municipalité ainsi que la représentation de l'ACVBC aux assemblées des associations sœurs.

Après la partie statutaire, M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du département des finances du Canton de Vaud a, comme ces dernières années, orienté l'assemblée sur les projets à court et moyen termes concernant le département qu'il dirige. Il a également commenté quelques indicateurs financiers ainsi que renseigné l'auditoire sur la mensualisation des acomptes impôts à partir de 2007.

M. Fabrice Weber, directeur du service de contrôle des finances communales (ASFICO) a, pour sa part, donné les explications relatives aux nouvelles dispositions légales en rapport avec la nouvelle Constitution vaudoise plus spécialement sur l'art. 143 de la LC instituant, pour les communes, un plafond d'endettement valable pour la durée de la législature.

Après le repas de midi, les participants ont eu tout loisir de prendre part aux différentes visites organisées par le boursier du lieu.



Photos de gauche, de haut en bas:  
Le syndic d'Yverne, M. Philippe Gex  
La salle de la Couronne  
Monsieur le préfet Michel Tille  
Ci-dessus:

L'heure des réjouissances avec l'apéritif  
servi dans les jardins et le dessert.

En bas à gauche:

Le président du FC Sion, M. Christian  
Constantin en pleine conférence.

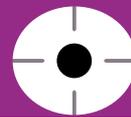


En-haut: Le Conseiller d'Etat M. Pascal Broulis



Comité 2006/2007 – de gauche à droite

Brigitte Emery, Vucherens, secrétaire, Dominique Kohli, Renens, vice-président, Dominique Depping, St-Barthélémy, assurance caution, Edy Rod, Bex, président, Martine Besson, Vinzel, membre, Jean-François Niklaus, Savigny, membre, Anne Bovet, Cuarnens, caissière



## L'immigration un vrai casse-tête (2e partie)

### Une préoccupation européenne

L'immigration préoccupe tous les pays européens. En Suisse, les flux migratoires ont pris une ampleur record depuis 50 ans et sont un thème majeur des débats publics. Plusieurs études révèlent qu'un tiers de la population helvétique est directement issue de la migration, distinguant diverses périodes dans la politique d'accueil des ressortissant(e)s étranger(ère)s.

Ces études démontrent également qu'une personne sur cinq et un actif sur quatre sont des étrangers/étrangères.

Portes grandes ouvertes à la main-d'œuvre dans l'après-guerre, puis vagues de xénophobie dès les années 1960, crise pétrolière et départs en masse, nouveaux afflux, crise de l'asile. Venus de loin, les réfugiés ont rejoint les migrants économiques. Face à eux la Confédération, sous la pression conjointe de l'économie et de l'opinion, cherche des solutions dans un contexte devenu planétaire.

### A la recherche des solutions...

Depuis le début des années soixante, la Suisse a mis sur pied plusieurs systèmes de contingentement de l'immigration de travailleurs annuels ou saisonniers. Dès les années septante des quotas précis d'immigration ont été fixés chaque année par le gouvernement dans le but de contrôler, d'une part l'effectif de la population étrangère, de fournir, d'autre part, à certaines branches économiques ou régions la main-d'œuvre nécessaire à leur développement économique.

Trois étapes peuvent être distinguées en matière de politique de migration: la formulation des politiques, le déroulement concret et les conséquences économiques, sociales et culturelles.

Ces différentes étapes interagissent entre elles et sont déterminées par de nombreux facteurs extérieurs (considérations objectives mais aussi représentations subjectives et climat politique du moment, aléas de l'évolution sociale et économique, changements dans les rapports de forces entre les acteurs, contexte international. etc.).

Deux politiques sont distinctes l'une de l'autre. Ce sont la politique d'accès au territoire et la politique destinée aux migrants une fois établis ou en séjour dans le pays.

Si les liens entre ces politiques sont étroits, leurs objectifs, leurs modes de mise en oeuvre et les critères pertinents d'évaluation restent très différents. Dès lors trois questions peuvent être posées:

- 1. Comment expliquer la mise sur pied par la Suisse d'une politique de quotas et la fixation de ceux-ci à des niveaux plus ou moins élevés? Quel a été le contexte (social, politique, économique) et les objectifs qui ont sous-tendu cette politique?**
- 2. Quel a été l'impact de cette politique sur les flux d'immigration effectifs?**
- 3. En regard des objectifs définis, de l'impact effectif sur les flux et de la réaction des différents acteurs, ces politiques ont-elles été jugées satisfaisantes ou ont-elles fait l'objet de critiques et de réorientations au cours de la période étudiée?**

Ces questions ne représentent ainsi qu'une partie de l'analyse d'ensemble des conséquences de l'immigration. Elles correspondent cependant à des aspects centraux de ces phénomènes et permettent

AVDCH

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES CONTRÔLEURS  
DES HABITANTS

de tirer des enseignements présentant une certaine clarté. Sur le plan méthodologique, cette analyse devrait se baser sur les décisions gouvernementales en matière de quotas, sur les prises de position des différents milieux, sur les résultats des consultations populaires (votations), sur des indicateurs conjoncturels, ainsi que sur les données relatives aux flux effectifs d'immigration. Ultérieurement, il serait particulièrement intéressant de répondre à la question du bilan objectif qui peut être tiré, avec le recul historique, des conséquences économiques de l'immigration en Suisse en termes de marché du travail, d'inflation, de productivité et de transformations structurelles. Bien qu'un nombre important de recherches aient été effectuées sur ces différents thèmes depuis les années soixante, on ne dispose pas en effet à l'heure actuelle d'une synthèse d'ensemble.

La politique d'immigration suisse de l'après-guerre peut être divisée en trois phases distinctes. Dans l'immédiat après-guerre, la Suisse dispose d'un appareil de production intact et connaît une croissance économique spectaculaire entraînant une immigration massive. La politique de cette époque peut être qualifiée de libérale dans la mesure où le gouvernement opte pour une stratégie de «laisser-faire», satisfaisant ainsi les intérêts des milieux économiques.

A la fin des années cinquante, deux évolutions provoquent ensuite des tensions: la surchauffe de l'économie ainsi que la faible modernisation de l'appareil productif, d'une part, la montée de la xénophobie populaire de l'autre. Ces phénomènes sont responsables - dans une deuxième phase correspondant aux années soixante - d'une tentative du gouvernement suisse de limiter l'immigration par différents systèmes de quotas. Elles déboucheront sur une troisième phase, dès 1970, avec «le plafonnement global», une politique de quotas d'immigration encore en vigueur aujourd'hui.

La politique de quotas proprement dite, née en 1970, est intéressante pour plusieurs raisons: premièrement, elle concerne des effectifs importants de travailleurs immigrés; deuxièmement, les quotas concernent une proportion élevée de la main-d'œuvre totale en provenance de l'étranger; troisièmement, cette politique s'est poursuivie durant une période suffisamment longue - près de 30 ans - pour permettre de tirer un bilan; enfin, le contingentement par quotas reste à l'heure actuelle au coeur de la politique suisse d'immigration.



Texte > Michel Zeller  
Préposé à l'Office de la Population  
Commune de Montreux



AVDCH

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES CONTRÔLEURS  
DES HABITANTS

## Le futur de l'immigration

L'actualité législative est exemplaire de la situation des immigrés en Suisse. D'un côté, les tiraillements embarrassés de la Constituante Vaudoise sur le droit de vote des étrangers; de l'autre, la prudence raisonnable du Conseil national au sujet des «sans papiers». La première laisse en suspens, à mi-chemin, l'institution avant-gardiste de véritables droits civils pour les étrangers. Le second ménage le désarroi populaire en refusant une régularisation accordée globalement à tous les immigrés dépourvus d'un quelconque permis d'établissement.

Ces deux moments significatifs de la vie politique cantonale et fédérale trahissent une fois de plus l'ambivalence foncière de toute relation à l'immigré en Suisse ou ailleurs. Le souhait d'ouverture, la volonté d'accueil, l'appel de la différence se conjuguent avec la peur de l'autre, l'absence de compassion, le réflexe intolérant. Il est vrai que l'indifférence surtout entoure le sort souvent méconnu ou à peine soupçonné des immigrés.

Cependant la question qui se pose ici concerne la possibilité de dire quelque chose de l'immigration et des immigrés sans craindre de susciter le rejet xénophobe ou la complaisance bien pensante. Il s'agit de s'engager dans une voie surplombant l'utopie et la contrainte administrative, sans oublier le faisceau de sentiments et d'intérêts qui émaillent et caractérisent la vie sociale. En somme, entre la libre circulation de tout et de tous partout (dont la requête d'une régularisation globale des «sans papiers» est probablement un avatar) et le verrouillage des frontières et des échanges (la chasse aux abus et la politique du cas par cas semblent appartenir à cette famille), il est temps d'imaginer d'autres horizons pour l'immigration.

Il faut contester d'emblée la logique perverse des bonnes questions et des mauvaises réponses brandie à l'encontre des forces d'extrême droite, populistes et

nationalistes, un peu partout en Europe. La question de l'immigration ne se réduit pas à sa maîtrise policière et bureaucratique. C'est une vue étriquée et restrictive fondée sur la crainte de l'illégalité imposée par les mouvements hostiles à l'immigration.

De la même façon, la justification tant démographique qu'économique de l'immigration mérite d'être critiquée. Suivant les fluctuations cycliques, elle débouche sur les besoins de main-d'œuvre, les affres de la dénatalité (le vieillissement de la population) ou les fatalités géographiques (l'espace vital). Les enjeux de l'immigration se résument ainsi à un mécanisme de régulation déshumanisée (voir les querelles portant sur le volume de permis saisonniers alloués chaque année aux secteurs agricoles ou de l'hôtellerie).

Les interrogations d'ordre culturel brassent à leur tour des représentations de l'immigré encore plus confuses, ambiguës et proches de la diabolisation ou de l'angélisme. Le métissage, la société multiculturelle, l'intégration et l'assimilation de la diversité, autant d'idées, concepts ou pratiques qui déclenchent l'enthousiasme inconditionnel et la défiance de bon ton.

L'immigration souffre de l'asymétrie entre les prérogatives des Etats nations et la condition subalterne de l'individu et des groupes sociaux. Elle amplifie même sa fonction sécuritaire vouée à la surveillance et au contrôle des personnes et de leur circulation. Sans compter les

disparités de développement qui hiérarchisent les pays et condamnent les uns à la défense de leur richesse et les autres à la quête entêtée d'un bien-être lointain. C'est l'idée selon laquelle la Suisse, et l'Europe par extension, ne peuvent pas accueillir toute la misère du monde.

## Un nouveau contrat social

Pourtant, les immigrés pourraient être les porteurs d'espoirs, de projets (bons ou mauvais bien sûr). Des hommes et des femmes dignes, en droit de solliciter leur accès à un pays étranger sans être soumis à l'humiliation d'une fouille niant leur identité et leur passé. Au lieu d'une frontière indiquant immédiatement la séparation et le possible refoulement, les Etats choisis pourraient leur offrir un contrat social d'un type nouveau. Il établirait les règles, convenues et acceptées réciproquement, de leur séjour. Il dessinerait le chemin de leur intégration au-delà de la démagogie de l'enrichissement réciproque et en deçà de l'obsession légaliste. Il contribuerait à leur responsabilisation à l'opposé de l'infantilisation courante. C'est une vision qui réclame un changement radical de notre façon d'entendre l'immigration. Elle serait une donnée anthropologique, et non un commerce indigne de passeurs et de désespérés, un rouage du système de production, un dommage regrettable d'un monde imparfait.

*Il y a 37 ans... l'immigration divisait déjà les Suisses.*

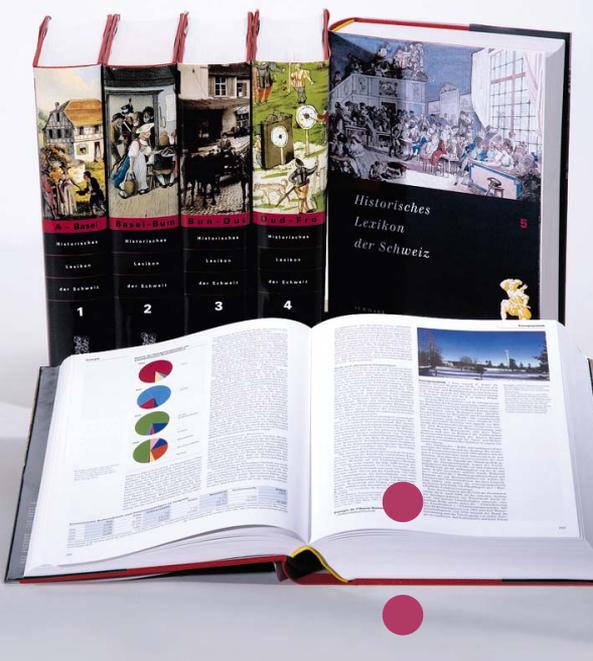
**Le 16 décembre 1969, 167 conseillers nationaux refusent la réduction de la population étrangère à 10% de la population suisse. Seul son initiateur, James Schwarzenbach de l'Action Nationale, vote en sa faveur. Le 7 juin de l'année suivante, il est appuyé par 46% des électeurs et par 7 cantons!**



## Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
06 février 2007	UCV	Comité	Bussigny	UCV
19 février	UCV	Groupe des Villes	Vevey	UCV
06 mars	UCV	Comité	Epalinges	UCV
08 mars	UCV	Conseil	Jouxens-Mézery	UCV
23 mars	AVDCH	Assemblée générale	Echallens	UCV
03 avril	UCV	Comité	Bussigny	UCV
27 avril	AVIATCO	Assemblée générale	Orbe	AVIATCO
08 mai	UCV	Comité	Epalinges	UCV
22 mai	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
29 mai	UCV	Comité	Epalinges	UCV
02 juin	UCV	Assemblée générale + Journée des Communes	Aigle	UCV
14 juin	UCV	Conseil	Le Sentier	UCV
26 juin	UCV	Comité	Bussigny	UCV
28 août	UCV	Groupe des Villes	Pully	UCV
04 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
20 septembre	UCV	Conseil	Maracon	UCV
21 septembre	ACVBC	Assemblée générale	Aigle	ACVBC
02 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
05 octobre	AVSM	Assemblée générale	Bussigny	AVSM
06 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
20 novembre	UCV	Groupe des Villes	Renens	UCV
22 novembre	UCV	Conseil	Montreux	UCV
29 novembre	ACPMV	Assemblée générale	Bussigny	ACPMV
18 décembre	UCV	Comité	Lieu à déterminer	UCV

## Publication



### DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA SUISSE (DHS)

#### INFORMATION EN HISTOIRE COMMUNALE SUR INTERNET

Si vous êtes à la recherche d'informations sur l'histoire de votre commune et si vous avez besoin de renseignements sur un édifice historique important de votre commune ou sur une personnalité historique qui en est originaire, le dictionnaire cité ci-dessus peut apporter à de telles questions des réponses utiles et éclairantes.

Il s'agit d'un ouvrage de référence qui présente par ordre alphabétique l'ensemble de l'histoire suisse, des origines à nos jours, d'une manière accessible à un large public.

Une fois élaboré, il comprendra 36000 articles sur des thèmes historiques, des personnes et des lieux, écrits par plus de 2000 spécialistes. Il paraît à la fois sous forme de livre imprimé et de banque de données en ligne et en trois langues.

La version imprimée comprend treize volumes richement illustrés. Actuellement cinq volumes sont déjà sortis.

Ce dictionnaire ne devrait manquer dans aucune bonne bibliothèque communale. Il

est financé par la Confédération et doit être mis à la disposition du public le plus largement possible. C'est pourquoi le texte des articles est recueilli dans une banque de données électroniques (appelée e-DHS), que chacun peut consulter gratuitement sur le site Internet <http://www.dhs.ch>.

Tant dans la version imprimée que dans l'e-DHS, chaque commune suisse fait ou fera l'objet d'un article.

La publication Internet est déjà bien avancée; on y trouve actuellement 55% des 36000 articles prévus dans chaque langue, et en particulier 2160 articles sur des communes et localités suisses.

En outre, le DHS contient des articles thématiques qui donnent des informations générales sur la vie communale à travers le temps: Autorités communales, Communes, Villages, etc.

Pour plus d'informations ou de renseignements, consultez le site [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)

ou adressez-vous à:

**DHS, Hirschengraben 11**  
**Boîte postale 6576**  
**3001 Berne**

**Tél. 031 313 13 30**

ou encore par e-mail: [info@dhs.ch](mailto:info@dhs.ch)